

Résumé

concernant la modification ponctuelle de la partie graphique du PAG – « Rue du Marché » à Mamer

La commune de Mamer souhaite modifier ponctuellement la partie graphique de son Plan d'Aménagement Général (PAG).

La présente modification ponctuelle du PAG vise à reclasser les terrains actuellement classée en « Zone de circulation et de stationnement » et en « Zone d'habitation 2 » en « Zone de bâtiments et d'équipements publics ».

Cette modification ponctuelle du PAG permettra l'extension du théâtre « Wëllebau » existant.